COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parc Expo Rennes-Saint-Jacques
Jeudi 30 juin 2022

Prix Zéro Phyto 2022

Près de la moitié des communes bretonnes garanties sans "phyto" !

Chaque année, depuis 2009, la Région Bretagne décerne ses trophées *Zéro Phyto* et encourage ainsi les collectivités bretonnes à bannir définitivement l'usage de produits phytosanitaires dans leurs parcs et jardins publics, cimetières ou encore terrains de sport. En 2022, 75 nouvelles collectivités (dont 2 intercommunalités) ont été récompensées, portant désormais à 534 le nombre de communes garanties *Zéro Phyto* en Bretagne !

Plus de 80% des communes bretonnes sont engagées dans cette démarche exigeante et ambitieuse qui va au-delà du seuil fixé par la réglementation, notamment par la loi Labbé* ; une gageure sur un territoire particulièrement riche en eaux superficielles.

Avec ces **73 nouvelles communes** et ces **2 intercommunalités** reconnues *Zéro Phyto*, **534 villes et villages bretons ont désormais abandonné l'usage de tout produit phytosanitaire** (biocontrôle et AB compris), participant ainsi à la reconquête de la qualité des eaux en Bretagne.

A ce rythme, **la moitié des communes bretonnes** pourraient ainsi être **garanties *Zéro Phyto* en 2023** !

Vingt-et-un EPCI, soit un tiers des intercommunalités bretonnes, sont quant à eux passés au "zéro phyto" dans la gestion des espaces dont ils ont la charge.

Plus d'1,8 million de Bretonnes et Bretons (soit 56% de la population) **vivent ainsi aujourd'hui dans une commune primée !**

Parmi les lauréats 2022, des collectivités comme **Saint-Brieuc** (Côtes d'Armor), **Port-Launay** (Finistère), **Comblessac** (Ille-et-Vilaine) ou **Rieux** (Morbihan).

Comme chaque année depuis 2017, la Région met aussi à l'honneur **46 communes qui ont pérennisé la démarche depuis plus de 5 ans, sans interruption**.

Une entreprise primée pour la première fois

Nouveauté de cette édition : pour la première fois, une entreprise bretonne se voit décerner un prix *Zéro Phyto*. L'heureux élu est **Cordon Group**, société qui œuvre en faveur de l'électronique durable. **Acteur européen de référence intervenant sur l'ensemble du cycle de vie des produits électroniques**, la société, dont le siège est installée à **Quevert**, à proximité de Dinan, a banni les produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts.

Tendre vers le "zéro phyto" en 2040

Alors que l'impact des produits phytosanitaires de synthèse sur la nature et la santé humaine est une préoccupation majeure, la forte implication des collectivités locales dans le "zéro phyto" et la mise en œuvre de la loi Labbé* ont accéléré la diminution de leur utilisation dans les zones non agricoles (routes, ports, aéroports, voies ferrées, espaces publics). La Région souhaite aller plus loin et s'est fixé comme objectifs, dans le cadre de la ***Breizh COP***, de tendre vers le "zéro phyto" en 2040.

** Entrée en vigueur en janvier 2017, la loi Labbé interdit l'utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades accessibles au public. Depuis le 1er janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers qui ne peuvent plus utiliser ni détenir des herbicides, insecticides ou fongicides, antimousses et engrais non organiques. À compter de ce mois de juin 2022, cette proscription s'applique à de nouveaux espaces : propriétés privées à usage d'habitation, hôtels et auberges, terrains de campings et parcs résidentiels de loisirs, cimetières, équipements sportifs…*

SERVICE PRESSE
Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Julien Lagache (07 87 21 88 97)
www.bretagne.bzh/espace-presse @bretagne_presse

Les 73 communes *Zéro Phyto* 2022

CÔTES D'ARMOR
BELLE-ISLE-EN-TERRE
CRÉHEN
GOUDELIN
KERFOT
LANRELAS
LES CHAMPS-GÉRAUX
MOUSTÉRU
PLÉHÉDEL
PLESTIN-LES-GRÈVES
PLEUBIAN
PLOUNÉRIN
PLOUNÉVEZ-QUINTIN
PLOURIVO
PLUDUNO
PLUMAUDAN
PONTRIEUX
QUINTIN
SAINT-AGATHON
SAINT-BRIEUC
SAINT-JULIEN
SAINT-MICHEL-EN-GREVE
SAINT-QUAI-PERROS
TADEN
TRÉDUDER
TRÉLÉVERN
TRELIVAN
YVIAS

FINISTÈRE
ARZANO
COMMANA
GOURLIZON
GUILER-SUR-GOYEN
LE RELECQ-KERHUON
MELLAC
PLONEVEZ-DU FAOU
PLOUDANIEL
PLOUDIRY
PLOUÉGAT-GUÉRAND
PORT-LAUNAY
RÉDÉNÉ
SAINT-URBAIN
SAINT-IVY
TAULÉ
TRÉBABU
TRÉOGAT

ILLE-ET-VILAINE
BAIN-DE-BRETAGNE
BOURG-DES-COMPTES
COMBLESSAC
LA CHAPELLE-THOUARAULT
LA GUERCHE-DE-BRETAGNE
LE FERRÉ
MESNIL ROC'H
PAIMPONT
PIPRIAC
PONT-PEAN
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ
SAINT-GRÉGOIRE
SAINT-SYMPHORIEN
VAL D'ANAST

MORBIHAN
ARZAL
BERRIC
CAMPÉNÉAC
CARO
COLPO
ELVEN
FORGES DE LANOUÉE
HELLEAN
INZINZAC-LOCHRIST
LE HÉZO
NOYAL-PONTIVY
PLEUCADEUC
RIEUX
SAINT-GUYOMARD
SAINT-LAURENT-SUR-OUST

Les EPCI *Zéro Phyto* 2022

FINISTERE
Communauté de Lesneven Côte des Légendes
MORBIHAN
Ploërmel Communauté

Lauréats Prix régional « communes » zéro phyto 2009 - 2022

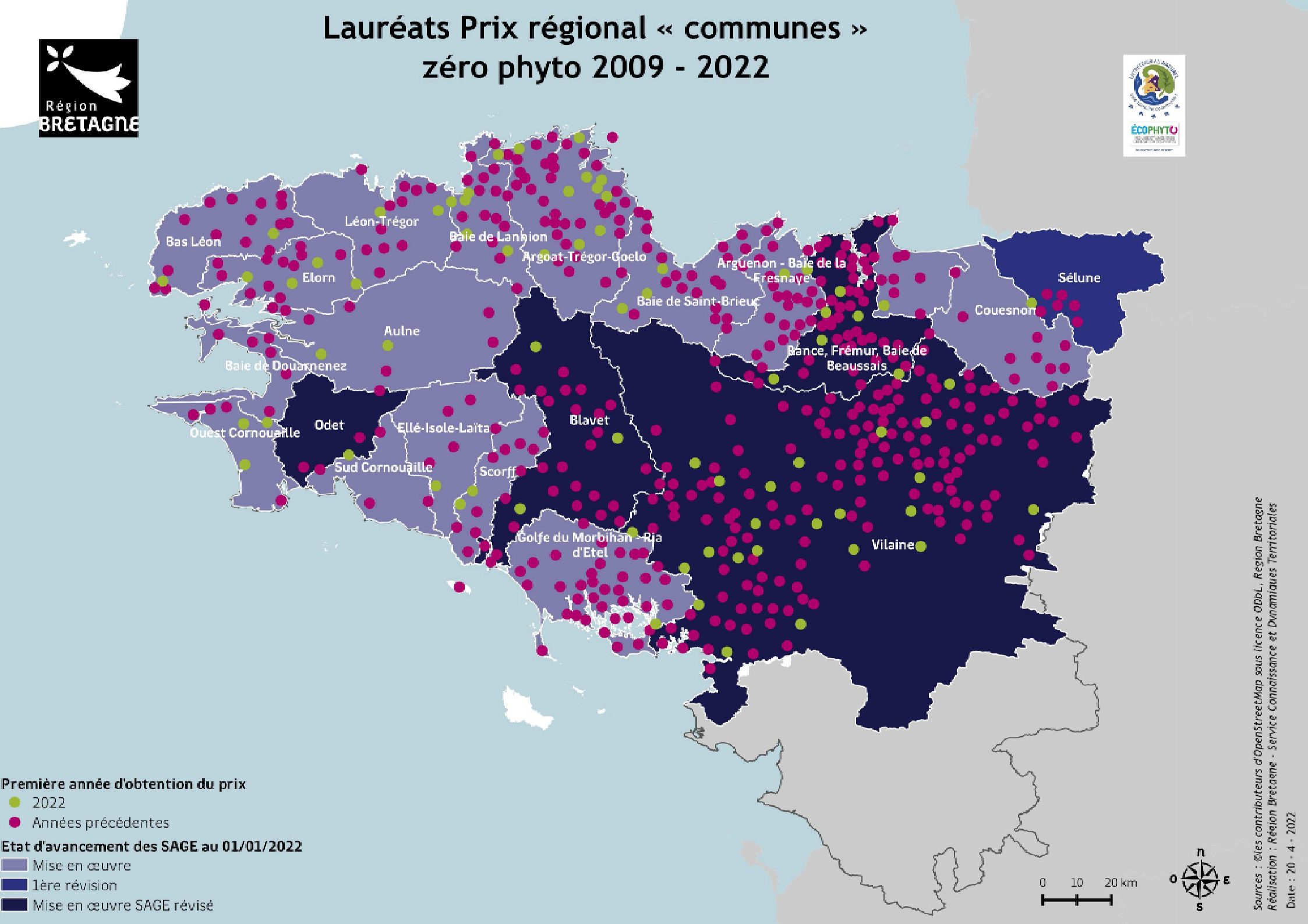

Première année d'obtention du prix

- 2022
- Années précédentes

Etat d'avancement des SAGE au 01/01/2022

- Mise en œuvre
- 1ère révision
- Mise en œuvre SAGE révisé

Sources : ©les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, Région Bretagne
Réalisation : Région Bretagne - Service Connaissance et Dynamiques Territoriales
Date : 20 - 4 - 2022

Lauréats Prix régional « communes » zéro phyto 2022

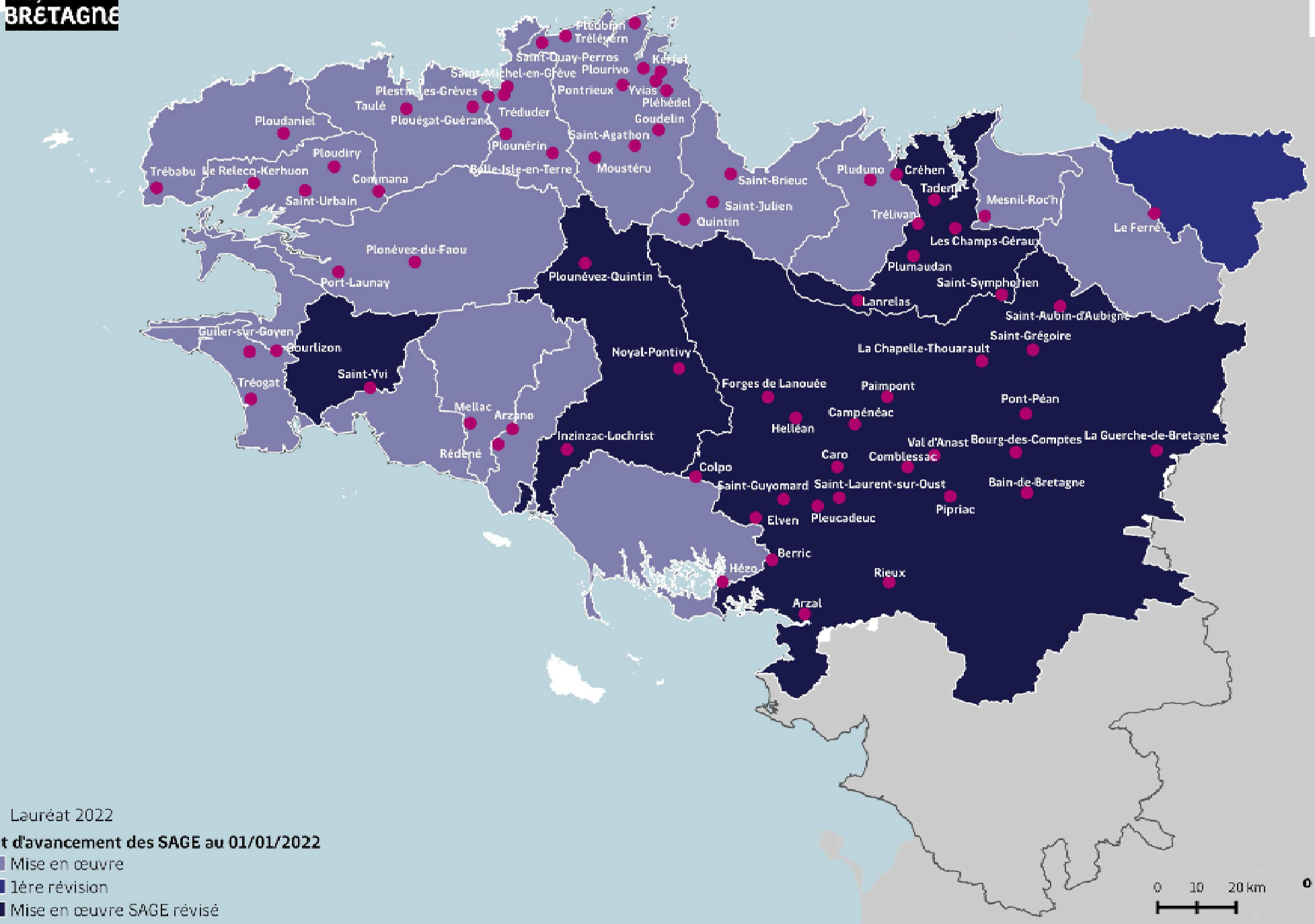

Lauréat 2022

Etat d'avancement des SAGE au 01/01/2022

- Mise en œuvre
- 1ère révision
- Mise en œuvre SAGE révisé

Sources : ©les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, région Bretagne
Réalisation : Région Bretagne - Service Connaissance, Observation et Dynamiques Territoriales
Date : 20 - 4 - 2022